

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Procurations : 6 Absents : 3 Votants : 26 Pour : 25 Contre 1</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 22 juin 2016</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA, Laurent VALLET.</p> <p>PROCURATIONS : Carine PAILLAS à Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH à Bernadette SERRES, Corine CORDELIER à Alain PACE, Bruno BENOIST à Geneviève FABRE, Magali GRANDSIMON à Marie-Ange KOFFEL, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Maryvonne SALES</p>	
<p>N° 4377</p> <p>OBJET :</p> <p>Concession d'affichage publicitaire par convention d'occupation du domaine public</p>	<p>Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation du domaine public à conclure avec la société Extérieur Média France.</p> <p>La présente convention d'occupation a pour objet de conférer à la Société Extérieur Média France le droit exclusif d'exploiter, pour les besoins de son activité, sept (7) planimètres 2 m² double face sur le territoire de la Ville, dont les emplacements ont été sélectionnés en raison tant de leur visibilité depuis les voies publiques que de leur conformité avec la réglementation en vigueur.</p> <p>La Ville concède à la Société le droit d'exploiter, pour les besoins de son activité, une face sur les deux disponibles à chaque planimètre. En contrepartie, la Société mettra à la disposition de la Ville sept (7) plans de ville et imprimera sept (7) affiches une fois par mois, soit quatre-vingt-quatre (84) affiches par an.</p> <p>La présente convention prend effet à compter de la signature du présent contrat et pour une durée de neuf (9) années consécutives.</p> <p>Cette convention détaille notamment l'objet, la durée, les responsabilités, les conditions financières, les contrôles et obligations des parties.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société Extérieur Média France.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 6 JUL. 2016</p> <p>Affiché le : - 7 JUL. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 4 juillet 2016</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, Alain PACE</p> 